

Qui peut le consulter le fichier des impayés de la téléphonie mobile Préventel ?

| Denis JACOPINI

 <p>Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité</p> <p>vous informe...</p>	<h3>Qui peut le consulter le fichier des impayés de la téléphonie mobile Préventel ?</h3>
<p>Le fichier peut être consulté par le GIE Préventel et par les services des membres du GIE Préventel chargés de la gestion des abonnements et des recouvrements. Le fichier est consulté pour chaque nouvelle demande d'abonnement mobile par les services chargés de l'ouverture de ligne. Les vendeurs en boutique n'ont pas directement accès au fichier PREVENTEL.</p>	
<p>Denis JACOPINI est Expert Informatique, conseiller et formateur en entreprises et collectivités et chargé de cours à l'Université. Nos domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertises et avis techniques en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet...• Consultant en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;• Formateur et chargé de cours en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL. <p>Contactez-nous</p>	
<p>Cet article vous plaît ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !</p>	
<p>Source : http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=4A1F561878702A08312BAF603CB6F9F0?name=Pr%C3%A9ventel+(fichier+des+impay%C3%A9s+de+la+t%C3%A9l%C3%A9phonie+mobile)+%3A+qui+peut+le+consulter+%3F&id=378</p>	